LA TERRE EST NOTRE MÉTIER
LES LETTRES FILIÈRES FNAB

FNAB
Fédération Nationale d'Agriculture BIOLOGIQUE

Lait ▸ Février 2017 N°8

©Didier Bruyère

©ADDEAR 42

« **Les variétés population** sont composées d'individus exprimant des caractères phénotypiques proches, mais présentant encore une grande variabilité leur permettant d'évoluer selon les conditions de cultures et les pressions environnementales. » *(Réseau Semences Paysannes)*

Pratiques à la ferme

Le maïs population : retours d'expériences d'éleveurs laitiers

Depuis une quinzaine d'années, des éleveurs bio se réapproprient la culture et la sélection de maïs population. Quels sont les atouts de ces variétés ? Sont-elles adaptées aux élevages laitiers ? Deux producteurs de la Loire témoignent.

Alors qu'un maïs hybride F1 est issu du croisement de deux lignées « pures » et sélectionné pour sa stabilité et son homogénéité dans des conditions de production optimales, un maïs population (ou « de pays ») provient de la sélection paysanne. Grâce à des essais au champ, en pollinisation libre, la variété population est ainsi obtenue par « tâtonnements ». Elle est moins uniforme qu'un hybride et plus adaptable aux conditions locales et aux évolutions climatiques.

Au sein d'une variété population, les individus ne sont pas tous parfaitement semblables, bien qu'ils possèdent des caractères communs. Leur base génétique, plus large que celle de lignées pures ou hybrides, leur confère une bien meilleure capacité d'adaptation à différentes conditions, telles qu'un faible niveau d'intrants *(source : Rés'OGM Info)*.

L'utilisation de ces variétés population permet en outre aux éleveurs de réduire leur coût alimentaire, de gagner en autonomie et de maîtriser l'usage de leurs semences en fonction de leurs propres objectifs, ce qui permet aussi de renforcer la résilience de leur exploitation.

Les variétés de maïs hybrides ont commencé à remplacer les variétés population à partir de la seconde Guerre Mondiale, au moment de la « révolution verte ». Afin de s'affranchir des variétés hybrides des Etats-Unis, la France a alors favorisé le développement de variétés hybrides nationales. Ces dernières, créées par l'INRA, ont été diffusées largement et les maïs population ont été retirés du catalogue officiel en 1960 *(source : Rés'OGM Info)*.

Face au risque de contamination des semences de maïs par des OGM et au coût élevé des semences hybrides en bio, des éleveurs bio se sont intéressés

à nouveau aux variétés population. Dans les années 2000, des agriculteurs du Sud-Ouest ont lancé un programme d'expérimentation sur les maïs population, avec l'appui d'Agrobio Périgord. Par la suite, des paysans ont démarré des essais dans d'autres régions (Pays-de-la-Loire en 2006, Rhône-Alpes en 2007 sous l'impulsion de l'ARDEAR) et le mouvement continue de se développer.

Raymond PITIOT (GAEC de la Revolanche), éleveur laitier bio à Saint-Paul-en-Jarez (42)

En GAEC depuis 2002, je cultive du maïs population depuis 2007 pour l'alimentation de nos 50 vaches laitières. La ration, basée sur le foin et le pâturage, est équilibrée par de l'ensilage de maïs, qui est réalisé exclusivement avec du maïs population depuis que j'ai commencé à en faire.

Dans les maïs population, on trouve surtout des variétés adaptées au maïs grain et des variétés tardives. J'ai donc changé plusieurs fois de variétés, recherchant les plus adaptées à nos besoins. En les améliorant en fonction de nos critères (précocité, poupées pas trop hautes pour limiter la sensibilité à la verse, maïs qui reste suffisamment vert pour que la plante conserve une bonne digestibilité) et en fonction du milieu, qui joue beaucoup, on a obtenu des variétés bien adaptées pour faire du maïs ensilage.

J'utilise actuellement trois variétés (Portuffec, Aguartzan et Italien) et on en essaie de nouvelles chaque année. Cette année, nous avons multiplié du Poromb dans un secteur isolé, que nous allons pouvoir cultiver en plein champ en 2017.

Par rapport aux hybrides que nous utilisions auparavant, le maïs population est très «volumineux». Nous n'avons donc pas eu de perte de rendement en maïs ensilage : étant un peu plus tardif, le maïs est parfois plus vert, mais la quantité de matière sèche produite est à peu près la même. Il a peut-être moins d'amidon, mais plus de protéines.

Le maïs population doit être semé moins serré qu'un hybride, pour qu'il ait suffisamment de lumière et qu'il ne monte pas trop, ce qui pourrait réduire le nombre de poupées. On a tendance à penser qu'en semant plus dense, on aura plus de rendement mais avec de la bonne semence, ce n'est pas forcément le cas… Lors d'une année de sécheresse, en 2015, c'est le maïs qui avait été semé le moins épais qui a eu le meilleur rendement et les meilleurs taux.

Alors que les individus d'une variété hybride arrivent tous à maturité au même moment, ceux d'un maïs population ne sont pas tous au même stade : la floraison peut s'étaler sur 3 semaines. C'est ce qui rend les maïs population plus adaptables aux changements de temps, notamment en cas de sécheresse.

Tout ce travail de sélection demande du temps, mais étant donné que les semences bio sont très chères, faire ma sélection moi-même permet de rémunérer ce temps de travail. En plus de leurs atouts agronomiques, les maïs population permettent de regagner de l'autonomie sur nos fermes.

Didier BRUYERE (GAEC de la Brumagne), éleveur laitier bio à Chazelles-sur-Lyon (42)

Installé en GAEC à deux sur 95 hectares, nous avons en moyenne 65 vaches laitières et 30 génisses de renouvellement. En 2009, la crise laitière nous a conduits à une remise en question qui a abouti à la conversion en 2010. Je connais les maïs population depuis deux-trois ans, et j'en cultive depuis 2016 avec un groupe d'éleveurs de la Loire. Nous mettons en place des «vitrines» avec différentes variétés de maïs (population et hybride) pour les comparer.

Nous sommes suivis par le contrôle laitier depuis deux ans pour connaître les valeurs alimentaires. Comme ce sont des maïs tardifs et qu'on ne peut pas semer très tôt en bio, le taux de matière sèche peut encore être amélioré en gagnant en précocité. Quant aux autres valeurs, elles sont aussi bonnes qu'avec du maïs hybride. Les maïs population n'ont pas à rougir face aux maïs F1, et leur avantage, c'est qu'ils s'adaptent au milieu. L'année prochaine, je ne ferai que du maïs population !

En plus, c'est une démarche passionnante, qui donne envie d'apprendre. Je trouve ça essentiel d'être autonome, particulièrement en élevage laitier bio. Produire notre propre semence, ça nous permet de retrouver des valeurs paysannes, et c'est très valorisant de réussir à être maître de sa production du début à la fin. Après tout, pourquoi dépendre d'une entreprise extérieure quand on peut produire chez soi ?

Pour en savoir plus :

Le renouveau des semences paysannes en Auvergne-Rhône-Alpes

► Consultez le bulletin RES'OGM INFO sur les maïs population (août 2016) en cliquant ici

QUALIMAÏSPOP : évaluer les potentialités et les intérêts des maïs population pour l'alimentation bovine

► Retrouvez le bilan de deux années d'expérimentation (2014-2015) en Bretagne et Pays-de-la-Loire en cliquant ici

L'Aquitaine cultive la biodiversité

► Consultez le dernier programme régional d'expérimentation en variétés population, dont une grande partie est consacrée au maïs, en cliquant ici

Consommation des produits laitiers bio : la demande ne faiblit pas

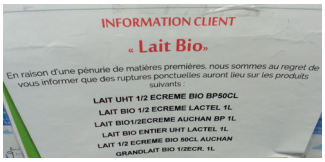

Depuis 2-3 ans, la consommation de tous les produits bio est à la hausse. Les produits laitiers suivent la tendance !

La consommation de produits laitiers bio est très dynamique, avec une augmentation de plus de 20 % de la consommation de beurre, de crème et de fromage sur les 10 premiers mois de l'année 2016 par rapport à la même période en 2015[1]. Alors qu'en conventionnel, à l'exception du fromage, la consommation des produits laitiers est en régression, en bio, les consommateurs sont au rendez-vous.

Avec une collecte qui pourrait atteindre 800 millions de litres de lait bio en 2018, les entreprises de la filière auront pour enjeu de réussir à absorber et transformer ce lait supplémentaire. Mais au vu de la demande croissante, si les demandes de conversion ne venaient pas toutes à aboutir, on pourrait au contraire risquer de manquer de lait.

Louise MARTIN, responsable des rayons viande et crémerie à la Biocoop Les Bruyères, à Bois-Colombe (92)

« On manque de tous les produits laitiers. Cette année, les volumes achetés ont été très nettement supérieurs à ce qui était prévu, en particulier en beurre et en crème. On a été en rupture totale de beurre doux pendant un mois et demi, et on va sans doute rester en rupture partielle jusqu'au printemps. Les approvisionnements en beurre sont tellement insuffisants que la livraison hebdomadaire est écoulée en une journée !

On a eu également une rupture particulièrement longue de Comté et d'Emmental bio cette année. Ces fromages font partie des produits les plus demandés. Ce sont ces produits, parmi les plus « classiques » du rayon, que les nouveaux consommateurs bio vont rechercher prioritairement. S'ils ne les trouvent pas, ce sont donc des ventes perdues pour le magasin, et en plus le risque de perdre aussi ces nouveaux clients.

Les clients qui se tournent vers le bio cherchent à être rassurés et c'est une des raisons qui les pousse à acheter à Biocoop. Ce serait dommage qu'ils finissent par se tourner vers d'autres produits, ou vers une bio low-cost, alors que cette hausse de la consommation pourrait profiter aux agriculteurs français. Alors pour éviter les déceptions, nous essayons d'expliquer aux gens pourquoi ils ne trouvent pas ces produits-là en ce moment. Ce travail pédagogique est nécessaire. Heureusement, la plupart d'entre eux sont intéressés et semblent comprendre la situation.

Depuis trois ans que je travaille dans ce magasin, il y a toujours eu de plus en plus de clients. De manière générale, on sent que de plus en plus de consommateurs se tournent vers le bio. Mais cette année, la consommation a particulièrement augmenté au rayon crémerie. On le constate d'ailleurs aussi bien sur les produits laitiers que sur les produits végétaux. A cette augmentation de consommation s'ajoutent les problèmes climatiques et le manque de fourrages qui ont réduit la production de lait déjà insuffisante pour répondre à la demande.

Si on veut pouvoir proposer une gamme assez large, il faut davantage de production, donc il faut encourager les conversions. La demande est telle que les éleveurs qui s'engagent en bio sont sûrs de vendre et en plus à un prix rémunérateur. Je dirais que cette tendance va se poursuivre en 2017 : vu que la consommation s'accentue depuis plusieurs mois, on est loin d'imaginer un ralentissement ! »

[1] Source : FranceAgriMer

Réglementation

Le décret « nouvelle production »

Depuis 2010, dans le cadre de la contractualisation, la FNAB a demandé que les contrats ne viennent pas faire obstacle aux démarches de conversion vers la bio, et laissent le choix à tout producteur de vendre son lait bio au client de son choix. C'est chose faite grâce à l'article L631-24 du code rural puis au décret du 12/10/2016 qui précise la définition d'une « nouvelle pr oduction ».

©Interbio Franche-Comté

L'article L631-24 du code rural modifié le 15 octobre 2014 a pris en compte cette demande de la FNAB en permettant au producteur qui a engagé une « nouvelle production » de prolonger de 2 ans maximum son contrat en cours, de façon à être collecté jusqu'à la fin de la conversion sans pour autant être obligé de se réengager pour 5 ans dans un nouveau contrat. Cet article interdit également explicitement à l'acheteur de résilier le contrat avant son terme, ce qui indique donc de manière implicite que le producteur peut le résilier par anticipation. Voici la partie de l'article concernée :

« Sauf lorsque le producteur y renonce par écrit, la durée minimale du contrat ainsi prévue ne peut excéder cinq ans. Lorsque le contrat porte sur un produit dont le producteur a engagé la production depuis moins de cinq ans, l'acheteur ne peut rompre le contrat avant le terme de la période minimale, sauf inexécution de celui-ci par le producteur ou cas de force majeure, et un préavis doit être prévu en cas de non-renouvellement du contrat. L'accord interprofessionnel mentionné au a. ou le décret en Conseil d'Etat mentionné au b. peut prévoir que la durée minimale qu'il fixe est allongée, dans la limite de deux années supplémentaires, pour les contrats portant sur un produit dont le producteur a engagé la production depuis moins de cinq ans.

Est considérée comme un producteur qui a engagé une production depuis moins de cinq ans la personne physique ou morale qui s'est installée ou a démarré une nouvelle production au cours de cette période. Il en est de même d'une société agricole qui intègre un nouvel associé répondant aux conditions fixées au présent alinéa et qui détient au moins 10 % de son capital social. »

Toutefois, la notion de nouvelle production devait être clarifiée. C'est l'objet du **décret dit « nouvelle production »** du 12/10/2016 dont voici un extrait :

« Au sein d'un secteur ou d'une catégorie mentionnés au I et II, sont considérés comme des produits relevant de la même production les produits sans signe d'identification de la qualité et de l'origine au sens du 10 de l'article L. 640-2 ou les produits relevant d'un même signe d'identification de la qualité et de l'origine. »

En précisant ainsi les produits qui relèvent de la même production, ce décret indique qu'un producteur conventionnel qui s'engage en bio démarre une nouvelle production. Chacun peut donc faire valoir ce décret et se trouve protégé face à toute menace par un client qui prétendrait qu'il va cesser de collecter pendant la conversion, ou qu'il va obliger un producteur à livrer en conventionnel jusqu'à la fin du contrat de 5 ans alors que le lait sera bio avant cette fin de contrat. Dans ce cas, soit le client achète le lait bio au prix bio (que le producteur peut fixer et proposer, et pour une durée limitée à la durée restant du contrat) soit il libère le producteur et ne peut le pénaliser. En cas de problème constaté, nous vous invitons à contacter votre GAB, voire le Médiateur des relations commerciales qui est déjà intervenu auprès de laiteries avec succès.

©FRAB Champagne-Ardenne

Gestion sanitaire en lait : l'importance de l'alimentation et de l'observation

À partir des données collectées dans son référentiel bovin lait bio depuis 10 ans, le GAB 44 a mené une étude pour identifier les facteurs influençant la santé animale en élevage laitier. Quelles sont les clés d'un troupeau en bonne santé ? Comment les éleveurs gèrent et perçoivent la santé de leur troupeau ?

L'étude montre que l'alimentation est le premier facteur influençant la santé animale. Le type de fourrages distribués et l'équilibre de la ration ont donc un impact important sur la santé animale.

L'herbe, l'assurance du respect de la fonction de ruminant

La présence de l'herbe dans la ration, sous forme d'herbe pâturée, d'affouragement en vert et de foin, a une influence sur les frais vétérinaires. Quand la part d'herbe dépasse les 50 % de la ration des vaches laitières, le nombre de traitements vétérinaires par vache diminue.

% herbe pâturée dans la ration des VL	Moins de 30 %	30 à 50 %	Plus de 50 %
Traitements antibio / VL	0.68	0.67	0.44

De la même manière, des rations basées sur l'ensilage de maïs sont corrélées à une plus forte utilisation des traitements allopathiques et à des frais vétérinaires plus élevés.

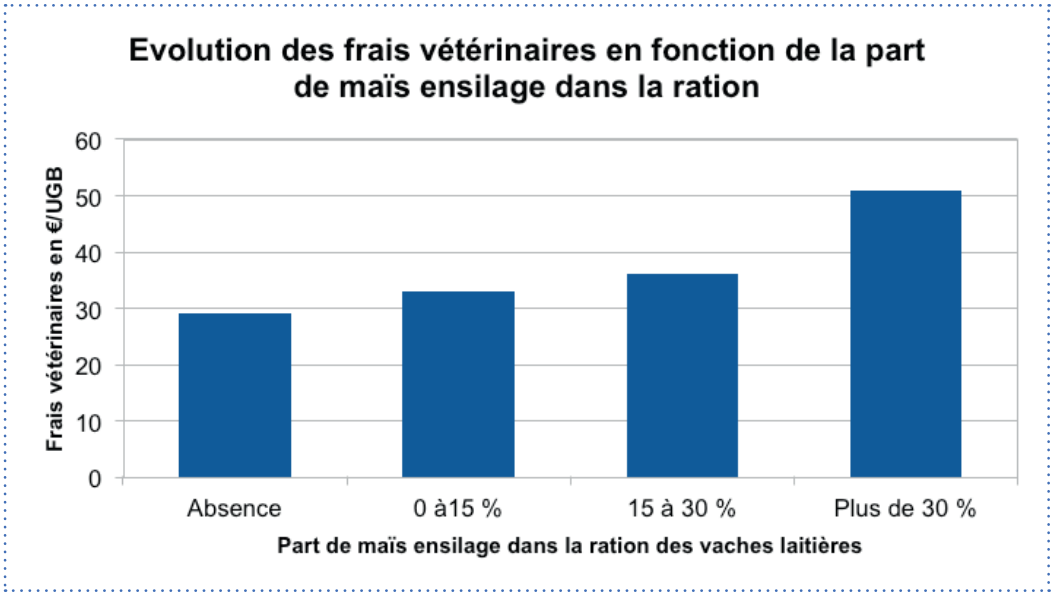

Ces résultats s'expliquent par la physiologie de l'appareil digestif du ruminant. Il est composé de quatre estomacs : le rumen, aussi appelé la panse ; le réseau, appelé aussi bonnet ; le feuillet et la caillette. Le rumen contient à lui seul 70 à 75 % de la totalité du contenu digestif ; c'est pourquoi les phénomènes digestifs s'y déroulant sont importants à connaître.

Les micro-organismes du rumen appartiennent principalement à deux catégories : la flore amylolytique et la flore cellulolytique. Le bon fonctionnement du rumen est garanti par l'équilibre entre ces deux flores, puisque c'est le gage d'un pH relativement stable où le

► **Pour réaliser cette étude**, le GAB 44 a sélectionné 19 fermes spécialisées en production laitière suivies dans son référentiel de 2010 à 2014. Les éleveurs ont été questionnés sur leur gestion des problèmes, les traitements mis en place et leur vision de la santé animale.

©FRAB Champagne-Ardenne

bon fonctionnement des micro-organismes sera maintenu. Selon le type d'alimentation distribuée, une des deux flores va être favorisée, et va donc se développer plus rapidement que l'autre.

L'ensilage du maïs est un fourrage riche en énergie et en glucides, et pauvre en fibres, il peut entraîner une baisse du pH du rumen par le développement d'une flore amylolytique, aux dépens de la flore cellulolytique. Les bactéries lactiques se développent alors, et produisent de l'acide lactique accentuant la baisse du pH. Cela peut engendrer des problèmes métaboliques comme l'acidose. A l'opposé, l'herbe est un fourrage plus fibreux qui va favoriser la rumination, et qui a un rapport « énergie-azote » plus équilibré.

Les enquêtes menées auprès des éleveurs confirment l'influence de l'alimentation sur la santé animale. La plupart des éleveurs font le constat de l'effet négatif de l'ensilage sur la santé des vaches laitières. Certains éleveurs ont par ailleurs totalement cessé l'ensilage de maïs, avec à la clé une baisse du nombre de boiteries et de mammites.

Moins de frais vétérinaires chez les éleveurs expérimentés en AB ?

Les éleveurs depuis plus de 5 ans en AB ont en moyenne moins de frais vétérinaires que les autres.

Durée en AB	1 à 4 ans	+ 5 ans
Antiparasitaires/animal	0.33	0.16
Frais vétos (€/1000 L)	13	8.8
Frais vétos (€/UGB)	41,8	28,6
Traitements allopathiques/VL	1,4	0,7

Cela s'explique en partie par le fait qu'ils utilisent moins de traitements allopathiques et moins de traitements antiparasitaires par vache que des éleveurs qui sont en AB depuis 1 à 4 ans. Ces constats peuvent s'expliquer par une alimentation plus adaptée aux vaches laitières et par une évolution des pratiques avec le passage en AB avec une réorientation du système fourrager vers l'herbe.

De plus, les entretiens ont mis en évidence que les éleveurs avaient tous suivi des formations sur la gestion sanitaire pendant ou après le passage en AB. La plupart des éleveurs ont réalisé des formations sur les médecines alternatives et sur la méthode Obsalim. Ils expliquent qu'ils utilisent régulièrement les clés d'observation de la méthode Obsalim pour s'assurer de la bonne santé de leur troupeau. Ce type de formation leur a permis d'observer de manière différente leurs animaux et d'anticiper certains problèmes de santé.

Un troupeau en bonne santé passe par une maîtrise globale de l'élevage

Une ration des vaches laitières équilibrée et basée sur l'herbe est un des premiers leviers pour s'assurer un troupeau en bonne santé. Les producteurs interrogés mettent également en avant l'importance des conditions de logements (ambiance du bâtiment, propreté de la litière). La santé animale passe par la maîtrise de facteurs multiples, notamment par un savoir-faire de l'éleveur dans l'observation de ses animaux et l'identification rapide des dérèglements alimentaires. Ces compétences s'acquièrent tout au long de leur carrière d'éleveurs.

©GAB 44

Sur le même thème

► Visionnez la conférence « Elevage bio, comment passer de la médecine à la santé ? » organisée lors du salon La Terre est Notre Métier (septembre 2016) et l'interview d'Eric Guerrand (Agrobio Conseil) sur la méthode Obsalim.

Les fermes laitières bio bas-normandes : des systèmes diversifiés en évolution

Agrobio Basse-Normandie a poursuivi son étude des résultats technico-économiques des systèmes laitiers bio bas-normands démarrée en 2013. Ce travail a conduit à une seconde publication.

L'étude a été conduite sur trois campagnes : 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 à partir des résultats technico-économiques de **38 fermes laitières bas-normandes**, certifiées bio et qui valorisent leur production en bio. Le recul sur trois campagnes aux contextes climatiques et conjoncturels variés permet de consolider les résultats de la première édition.

Par ailleurs, comme pour la précédente édition, la publication présente l'évolution de neuf fermes ayant des systèmes alimentaires différents, parmi les 38 enquêtées. Les résultats sont mis en perspective au cours des trois campagnes avec le témoignage des éleveurs afin de comprendre leur stratégie.

Enfin, la publication comprend un **« focus conversion »**. A partir de la trajectoire de sept exploitations laitières en conversion vers l'agriculture biologique en 2011 et 2012, elle identifie les étapes clés d'une conversion réussie et la plus sereine possible.

Ce travail de suivi, mené depuis maintenant trois campagnes laitières, confirme que les systèmes laitiers bio de Basse-Normandie **sont diversifiés aussi bien dans leurs caractéristiques structurelles (SAU, UTH, chargement), que dans leurs choix et leurs performances techniques.** Si les dimensions structurelles sont stables, on observe en revanche que les **systèmes sont en évolution** (assolement, alimentation des vaches laitières), en témoigne le changement de système alimentaire d'une dizaine de fermes de l'échantillon.

Le système fourrager repose largement sur la prairie avec 83 % de la SAU en moyenne. A l'échelle de l'échantillon régional, il semble que **les changements de système alimentaire des vaches laitières n'affectent pas les résultats économiques** même si le niveau d'étable moyen diminue (-250 L/VL/an). **Le mode de production biologique permet de faire évoluer son système sans mettre l'exploitation en péril.**

► Le document est disponible sur le site www.bio-normandie.org et sur demande auprès d'ABN.

Contact

Claire BOUDEAU-BLANCHARD
cboudeau-blanchard@bio-normandie.org
Tél. : 02 31 47 22 31

Après 3 ans d'étude, il apparaît que les éleveurs qui ont choisi l'agriculture biologique ne considèrent pas le passage en bio comme un aboutissement mais plutôt comme une étape dans l'évolution de leur système de production. **Quelle que soit leur ancienneté en agriculture biologique, ils sont en recherche permanente pour améliorer leur système de production et le rendre plus cohérent.** En conséquence, le suivi des fermes va se poursuivre afin d'étudier davantage les relations entre les différents contextes climatiques et économiques, les choix techniques des éleveurs et les résultats technico-économiques dans la durée et ainsi poursuivre l'élaboration de références.

Publications

Les exploitations bovins lait du Massif Central en agriculture biologique

► Consultez la synthèse des résultats du projet BioRéférences, porté par le Pôle Agriculture Biologique Massif Central, issus du suivi d'exploitations bovins lait bio sur le Massif Central

La filière du lait de vache biologique en France (décembre 2016)

► Cette publication de FranceAgriMer présente l'état des lieux général de la filière lait de vache bio en France, en abordant l'ensemble des maillons (production/collecte, transformation, consommation).

©FRAB Champagne-Ardenne

Retrouvez en vidéo les conférences du salon bio professionnel La Terre est Notre Métier !

Le salon La Terre est Notre Métier des 28 et 29 septembre en Bretagne a été un grand succès avec près de 6 000 visiteurs dont 2 300 participants aux nombreuses conférences thématiques.

Les vidéos des conférences sont en ligne sur la chaîne Youtube de la FNAB, notamment :

- Méthode Obsalim : interview de Éric Guerrand (Agrobio Conseil)
- Elevage bio : Comment passer de la médecine à la santé ?
- Bien-être animal : interview de Guylain Pageot (éleveur bio)
- Les clés de l'installation en petits ruminants
- Lait biologique : une filière en essor
- Envisager et réussir sa conversion en lait biologique
- Conversion bio : interview de Patrice Hamoniaux (éleveur en conversion)

Agenda

La Fête du lait bio : elle aura lieu le dimanche 4 juin dans environ 70 fermes !

Au programme, des petits déjeuners 100% bio à la ferme et des animations (visites de fermes, traite des vaches, démonstrations d'atelier de transformation, balades, spectacles…).

Ce moment convivial permettra de faire découvrir les produits laitiers bio et le métier d'éleveur, tout en sensibilisant les consommateurs au manger bio local.

Directrice de publication : Stéphanie PAGEOT (FNAB)

Comité de rédaction : Jacques CHIRON (LBF), Basile GAUBERT (CORABIO), Éric GUIHERY (FNAB), Elise SCHEEPERS (CGA Lorraine), Anne UZUREAU (CAB Pays-de-la-Loire)

Coordination : Brigitte BECIU (FNAB)

Rédaction : Brigitte BECIU (FNAB), Claire BOUDEAU-BLANCHARD (ABN), Jacques CHIRON (LBF), Horthense FOURAY et Elsa NAEL (GAB 44)

Maquettage : Compote de Com' (www.compote-de-com.com)

FNAB
Fédération Nationale d'Agriculture BIOLOGIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

Cette publication bénéficie du soutien du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt. Sa responsabilité ne saurait toutefois être engagée.